

L'hon. M. Olson: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je suis député depuis environ 11 ou 12 ans et je n'ai jamais entendu l'argument que le député a soulevé.

M. Baldwin: Le ministre peut toujours apprendre.

L'hon. M. MacEachen: Voilà un argument qui semble propre au temps des Fêtes.

L'hon. M. Olson: On doit l'avoir présenté dans l'esprit de Noël.

L'hon. M. MacEachen: Le député est-il d'accord pour que le bill soit adopté?

M. Baldwin: Allons, allons! L'esprit de Noël chez moi ne m'emporte pas aussi loin.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ai écouté le député de Peace River (M. Baldwin) et je trouve son argument ingénieux. Je crois bien l'avoir suivi. J'aimerais avoir plus de temps pour consulter les références et les autorités que le député a mentionnées. En écoutant les arguments invoqués par le député pour réfuter les remarques du ministre de l'Agriculture (M. Olson), j'ai pu voir la distinction qu'il établissait que l'objection soulevée par le député de Peace River (M. Baldwin) trouve sa réponse dans la recommandation de Son Excellence. J'admets que ce raisonnement peut sembler clair à des gens plus avertis et de plus d'expérience. Je prie les députés d'autoriser la présidence à examiner la question et à rendre sa décision plus tard.

• (8.20 p.m.)

M. Baldwin: Je suis tout à fait d'accord, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture jugera peut-être plus sage de ne pas insister. Il pourra peut-être s'entendre avec Son Excellence demain en vue d'obtenir le consentement requis.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le débat soit ajourné?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Le débat pourrait peut-être se poursuivre et avant qu'on en vienne au vote à l'étape de la 3^e lecture, Votre Honneur aura peut-être eu l'occasion de consulter d'éminents et sages conseillers à ce sujet. Si le gouvernement est d'accord, le débat à l'étape de la 3^e lecture pourrait se poursuivre. J'ose croire que Votre Honneur en viendra à une réponse affirmative avant que la question soit mise aux voix.

L'hon. M. MacEachen: Il serait préférable, à mon avis, de poursuivre le débat. Une fois qu'il sera terminé, nous pourrions renvoyer la question de la 3^e lecture jusqu'à ce que l'objection ait été tirée au clair; nous pourrions alors passer à la mise aux voix.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre que le débat se poursuive et qu'on n'en vienne au vote qu'une fois l'objection résolue?

[M. Baldwin.]

Des voix: D'accord.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le bill C-175, concernant les grains, a été examiné à fond au comité. Divers amendements, fort utiles, y ont été apportés et me paraissent l'améliorer. Si le gouvernement avait accepté cet après-midi l'amendement du député de Crowfoot (M. Horner), le bill aurait été encore bien supérieur.

Ce bill s'impose d'urgence car le classement d'après la teneur en protéines facilitera la vente de notre blé dans tous les pays. Même si la teneur en protéines peut paraître assez simple à établir au premier abord, les témoignages récents des représentants de la Commission des grains devant le comité permanent de l'agriculture indiquent que dans les cas de grandes quantités, il devient extrêmement difficile d'en faire profiter les producteurs. Il semble que la Commission du blé ne pourra faire ces paiements qu'aux points de livraison. Au dire de la Commission des grains, il faudra sans doute attendre assez longtemps avant que les producteurs ne profitent vraiment du classement protéique.

Si, aux termes de cette nouvelle loi, le classement protéique doit être une considération importante dans nos ventes de blé, on établira sans doute une nouvelle gamme de variables pour le paiement des producteurs. Quant au sort définitif du classement protéique, il demeure obscur et indéterminé. Le gouvernement, et plus spécialement le ministère de l'Agriculture, auront la grave responsabilité d'appliquer la loi, de façon à servir les intérêts des producteurs et à faciliter la vente de notre blé.

En général, le nouveau bill semble donner à la commission gouvernementale un contrôle quotidien et direct sur le fonctionnement des éleveurs. Au cours des témoignages des exploitants d'éleveurs, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de coopératives, j'ai senti que cette possibilité les préoccupait vivement. On a fait quelques réserves sur les pouvoirs étendus que prévoyait le bill initial. Plusieurs dispositions du bill modifié donneront à la Commission des pouvoirs excessifs. Certes, il est vrai que les vastes pouvoirs définis dans le bill ne seront pas particulièrement restrictifs si les règlements pertinents sont raisonnables et efficaces. A mon avis, ce serait dans l'intérêt du gouvernement et du commerce des grains s'il y avait des consultations avec les réseaux d'éleveurs qui appartiennent aux agriculteurs et les réseaux privés sur les effets possibles du règlement. Dans les mémoires présentés aux syndicats du Manitoba et de la Saskatchewan relatifs au Livre blanc sur la réforme fiscale, ils s'inquiétaient des changements possibles aux propositions fiscales qui pourraient avoir des répercussions à l'avenir. Il n'y a pas de doute qu'il faudra avant longtemps injecter une infusion massive de capitaux dans les installations de manutention de grain des sociétés d'éleveurs.

Dans une certaine mesure, le commerce des grains s'est maintenu grâce à des capitaux et des installations de manutention épuisés il y a nombre d'années. Il importe que dans les projets de réforme fiscale, assez de capitaux soient injectés dans un programme de reconstruction afin que le commerce des grains demeure viable. A cause du prix peu élevé du grain canadien sur le marché mondial, il faut absolument réduire au minimum nos frais de